

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



17171510

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONS

27 NOV. 2017

LE GREFFIER

N° d'entreprise : 0436.271.455

Dénomination

(en entier) : **LAMMERANTIM**

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : Hameau de Débiham, 20 - 7350 Thulin

Objet de l'acte : **Renouvellement des mandats d'administrateurs et de l'administrateur-délégué.**

Extrait du procès-verbal des décisions de l'assemblée générale annuelle du 30 juin 2017.

Les mandats des administrateurs, Madame Marie-Louise Vandenberghe demeurant Hameau de Débiham, 20 à 7350 Thulin, Monsieur Filip Lammerant demeurant Drève Louisa Chaudoir, 16 à 1160 Bruxelles et Mademoiselle Marleen Lammerant demeurant Hameau de Débiham, 20 à 7350 Thulin étant venus à échéance lors de l'assemblée générale de 2014, les actionnaires constatent que le renouvellement de ces mandats n'a jamais été formellement ratifié par une assemblée générale. Les actionnaires déclarent néanmoins avoir conclu un accord verbal pour proroger ces mandats pour une période de six ans à compter de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Les actionnaires déclarent également que, lors de cet accord verbal, Madame Marie-Louise Vandenberghe, a également été désignée comme Présidente du Conseil d'administration et comme personne chargée de la gestion journalière de la société, portant le titre d'administrateurs-délégué.

Les actionnaires décident de ratifier, pour autant que de besoin, la nomination de Madame Marie-Louise Vandenberghe, Monsieur Filip Lammerant et Mademoiselle Marleen Lammerant en tant qu'administrateurs et de Madame Marie-Louise Vandenberghe en tant qu'administrateur-délégué de la société et de procéder sans tarder à la publication de leur nomination aux Annexes du Moniteur Belge. Les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué sont exercés à titre gratuit et sont conférés pour une durée de six ans à compter de l'assemblée générale ordinaire de 2014. Leur mandat expirera donc à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

Pour extrait certifié conforme,

Marie-Louise VANDENBERGHE
Administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/12/2017 - Annexes du Moniteur belge